

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 29 juin 2026	N° 2026-010

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, le conseil d'administration de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 16 juin 2026, s'est rassemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jérôme PESCINA, Président du conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Monsieur Jérôme PESCINA, Monsieur Christian BAGATE, Madame Maité CAZAUX,
Madame Catherine FABRE, Madame Juliette PEREZ, Madame Anne LEPINE,
Madame Zeineb LOUNICI, Monsieur Jean-Claude RONDET, Monsieur Serge TOURNERIE,
Monsieur Jean-Marie TROUCHE.

Excusés :

Monsieur Michel POIGNONEC ayant donné procuration à Monsieur Jérôme PESCINA

Étaient absents :

LA SEANCE EST OUVERTE A 10h30

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 29 juin 2026	N° 2026-010

Décision modificative n°1 - Budget Supplémentaire 2026 - budget de l'eau industrielle et budget du service public de l'assainissement non collectif

Décision modificative n°2 - Budget Supplémentaire 2026 - budget principal Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), budget de l'eau potable et budget des eaux usées

Affectation du résultat - budget de l'eau potable, budget de l'eau industrielle et budget du service public de l'assainissement non collectif

Monsieur Jérôme PESCHINA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport présente les principales variations de la première décision modificative de l'année 2026 pour les budgets des eaux industrielles et du service public de l'assainissement non collectif, et de la deuxième décision modificative de l'année 2026 pour les budgets GEPU, eau potable et eaux usées, valant budgets supplémentaires.

Elle permet également de reprendre les résultats d'exécution de l'année précédente concernant les budgets de l'eau potable, des eaux industrielles et du service public de l'assainissement non collectif.

I. Budget principal Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

A. Section d'exploitation

Article	Libellé	Budget en cours	BS 2026	Budget 2026
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	1 466 800,00	0,00	1 466 800,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	23 000 000,00	0,00	23 000 000,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	24 466 800,00	0,00	24 466 800,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 466 800,00	0,00	24 466 800,00

011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	12 107 505,00	-44 060,00	12 063 445,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	8 571 480,00	0,00	8 571 480,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	37 200,00	1 000,00	38 200,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	750 615,00	43 060,00	793 675,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	21 466 800,00	0,00	21 466 800,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 466 800,00	0,00	24 466 800,00

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	0,00	0,00	0,00
-----	--	------	------	------

Au global, aucune variation n'est constatée pour les dépenses d'exploitation au budget supplémentaire par rapport au budget en cours. Seuls des ajustements mineurs entre chapitres sont pris en compte :

- Inscription d'un montant de +40 K€ concernant l'entretien des espaces verts pour la GEMAPI ;
- Transfert d'un montant de -84 K€ vers le budget des Eaux usées concernant les études de faisabilité du projet des eaux non conventionnelles, ce budget portant les dépenses mutualisées de ces études avec le budget principal ;
- Inscription d'un montant de +1 K€ en prévision du paiement d'intérêts moratoires.

Un montant de 43 K€ est inscrit au titre des provisions pour risques et charges, liées aux risques RH.

B. Section d'Investissement

Article	Libellé	Budget en cours	BS 2026	Budget 2026
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 269 711,00	0,00	18 269 711,00
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	2 043 600,00	0,00	2 043 600,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	20 313 311,00	0,00	20 313 311,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	23 313 311,00	0,00	23 313 311,00

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 127 000,00	0,00	1 127 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	666 624,49	0,00	666 624,49
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	19 476 086,51	0,00	19 476 086,51
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	2 043 600,00	0,00	2 043 600,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	23 313 311,00	0,00	23 313 311,00
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 313 311,00	0,00	23 313 311,00

1- Volume des APCP

Le volume global des autorisations de programme n'évolue pas et reste identique aux volumes votés à la DM n°1 du 24 février 2026, validés préalablement par Bordeaux Métropole.

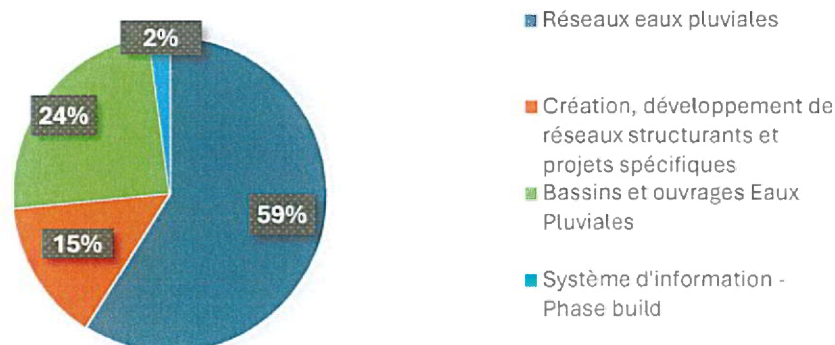
AP	CP26	CP27	CP28	CP29	Volume AP
Réseaux eaux pluviales	12 906 665	16 659 099	16 443 148	0	46 008 912
Création, développement de réseaux structurants et projets spécifiques	4 384 808	3 963 333	2 920 000	0	11 268 141
Bassins et ouvrages Eaux Pluviales	3 178 238	7 246 088	8 556 952	0	18 981 278
Système d'information - Phase build	800 000	404 054	439 403	0	1 643 457
	21 269 711	28 272 574	28 359 503	0	77 901 788

L'AP Réseaux eaux pluviales représente à elle seule 59% des APCP GEPU (46 M€).

L'AP Bassins et ouvrages porte les crédits pour les renouvellements des sites et bassins ainsi que la création des nouveaux bassins, et représente 24% des APCP (19 M€).

L'état des APCP du budget GEPU est annexé au présent rapport.

Volume AP



2. Dépenses et principales opérations d'investissement

AP Régie	CP26	Ecart BS 26 vs DM1 26
Réseaux eaux pluviales	12 906 665	0
Création, développement de réseaux structurants et projets spécifiques	4 384 808	0
Bassins et ouvrages Eaux Pluviales	3 178 238	0
Système d'information - Phase build	800 000	0
TOTAL CP 2026 GEPU	21 269 711	0

Toutefois, des demandes d'ajustement faites au budget supplémentaire viennent modifier les inscriptions des crédits de paiement de certaines opérations sans impact sur l'équilibre général des AP/CP.

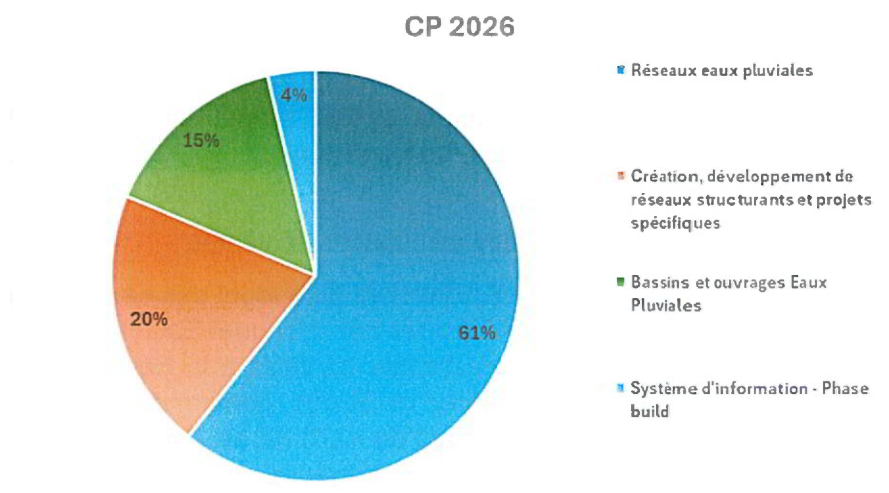
Ces ajustements concernent les opérations suivantes :

Pour l'AP Création, développement de réseaux structurants et projets spécifiques :

- + 200 K€ pour l'opération « Le Taillan Médoc : Domaine de Calavet ». Le coût du projet est revu à la hausse pour prendre en compte les nappes hautes et une tenue des sols pauvres nécessitant des moyens techniques supplémentaires. Cette augmentation est compensée par une baisse des inscriptions sur les opérations « Eysines : Doublement de la Jallère » (-100 K€) et « Pessac : cité des Castors » (-100 K€), à la suite d'un décalage des travaux de ces deux projets.

Pour l'AP Bassins et ouvrages Eaux Pluviales :

- 4 opérations sont créées pour les Bassins Vignan, Monadey, Finances Moussons et Pouqueyras afin de traiter des reliquats de factures n'ayant pu être payées par Bordeaux Métropole sur l'exercice 2025, pour un montant de 169 K€.
- Cette augmentation est compensée par une baisse des crédits de paiement sur l'opération Bassin Pape Clément qui connaît également un décalage du début des travaux à la suite d'études complémentaires devant être réalisées en amont.



II. Budget annexe de l'Eau Potable

A. Section d'exploitation

Article	Libellé	Budget en cours	BS 2026	Budget 2026
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	300 000,00	0,00	300 000,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	143 359 827,14	475 000,00	143 834 827,14
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	406 000,00	138 000,00	544 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	0,00	0,00	0,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	11 615 743,00	0,00	11 615 743,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		155 681 570,14	613 000,00	156 294 570,14
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 100 000,00	0,00	3 100 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		3 100 000,00	0,00	3 100 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	8 968 532,32	8 968 532,32
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		158 781 570,14	9 581 532,32	168 363 102,46

011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	38 916 203,06	-480 937,58	38 435 265,48
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	45 371 474,00	0,00	45 371 474,00
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	13 307 000,00	0,00	13 307 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 828 056,84	-225 159,00	5 602 897,84
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	3 040 640,00	0,00	3 040 640,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	10 735 500,00	0,00	10 735 500,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		118 198 873,90	-706 096,58	117 492 777,32
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 000 000,00	2 050,00	17 002 050,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		17 000 000,00	2 050,00	17 002 050,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		135 198 873,90	-704 046,58	134 494 827,32

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	23 582 696,24	10 285 578,90	33 868 275,14
-----	--	---------------	---------------	---------------

1. Recettes d'exploitation

Le niveau de recettes réelles de fonctionnement après budget supplémentaire atteint 156,3 M€ contre 155,7 M€ au budget en cours, soit une hausse de +0,6 M€ proposée au budget supplémentaire.

Cette variation résulte de la prise en compte des inscriptions suivantes :

- Recette de refacturation de +200 K€ provenant du budget des eaux usées pour les versements 2026 au FSL et à la CAF portés par le budget Eau Potable ;
- Remboursement par la SNCF de prestations confiées à la Régie concernant les études d'impact de la LGV sur l'aqueduc de Budos, conformément à l'échéancier prévu dans la convention signée (montant de +275 K€ en 2026) ;
- Recettes supplémentaires provenant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant le marché diagnostic et études des Eaux Non Conventionnelles pour un montant de +138 K€.

2. Dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles de fonctionnement après budget supplémentaire s'élèvent à 117,5 M€ contre 118,2 M€ au budget en cours, soit une baisse de -0,7 M€ proposée au budget supplémentaire.

Les charges à caractère général et les charges de gestion courantes sont concernées par cette baisse, les autres charges n'évoluent pas.

Les charges à caractère général affichent une baisse de -481 K€ :

- Diminution des crédits inscrits pour les dépenses d'électricité ;
- Diminution de crédits prévus dans le cadre d'ajustements aux montants réels de certains BPU de marchés ;
- Report de dépenses concernant des projets informatiques ;
- Hausse des prix du carburant prise en compte à hauteur de +20%, mais compensée par les différentes baisses affichées.

Les charges de gestion courante affichent également une baisse de -225 K€ due à la diminution des crédits informatiques inscrits pour des reports de projets ou des réductions de périmètres. Des crédits pour le paiement d'intérêts moratoires ainsi que pour une régularisation des taxes foncières à verser à Bordeaux Métropole sont également inscrits au budget supplémentaire, mais compensés par la baisse des crédits informatiques.

B. Epargne et financement des investissements

L'intégration des résultats de l'exercice 2025 (cf. partie D) nécessite un besoin de financement complémentaire de la section d'investissement de +17,6 M€, correspondant au déficit d'investissement cumulé (33 M€ de déficit reporté 2024 et 15,4 M€ d'excédent 2025).

Ainsi, le résultat de fonctionnement excédentaire 2025 (26,6 M€) est affecté pour partie à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (17,6 M€), le solde constituant un excédent de fonctionnement reporté (9 M€).

L'excédent de fonctionnement reporté (9 M€) conjugué à une hausse des recettes réelles de fonctionnement (+0,6 M€) et à une baisse des dépenses réelles de fonctionnement (0,7 M€) a pour conséquence une amélioration de +10,3 M€ de l'autofinancement de la section d'investissement, pour atteindre 33,9 M€.

C- Section d'investissement

Article	Libellé	Budget en cours	BS 2026	Budget 2026
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	300 000,00	0,00	300 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	17 560 933,36	-14 278 581,90	3 282 351,46
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	17 638 580,04	17 638 580,04
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		17 860 933,36	3 359 998,14	21 220 931,50
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 000 000,00	2 050,00	17 002 050,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	300 000,00	0,00	300 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	23 582 696,24	10 285 578,90	33 868 275,14
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		40 882 696,24	10 287 628,90	51 170 325,14
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		58 743 629,60	13 647 627,04	72 391 256,64

0,00

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 130 000,00	-1 074 500,00	3 055 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 367 890,00	2 489 861,00	16 857 751,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	33 374 159,60	-5 406 314,00	27 967 845,60
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉES	3 461 580,00	0,00	3 461 580,00
26	CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 000,00	0,00	10 000,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		55 343 629,60	-3 990 953,00	51 352 676,60
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 100 000,00	0,00	3 100 000,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	300 000,00	0,00	300 000,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		3 400 000,00	0,00	3 400 000,00
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	17 638 580,04	17 638 580,04
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		58 743 629,60	13 647 627,04	72 391 256,64

1. Volume des APCP

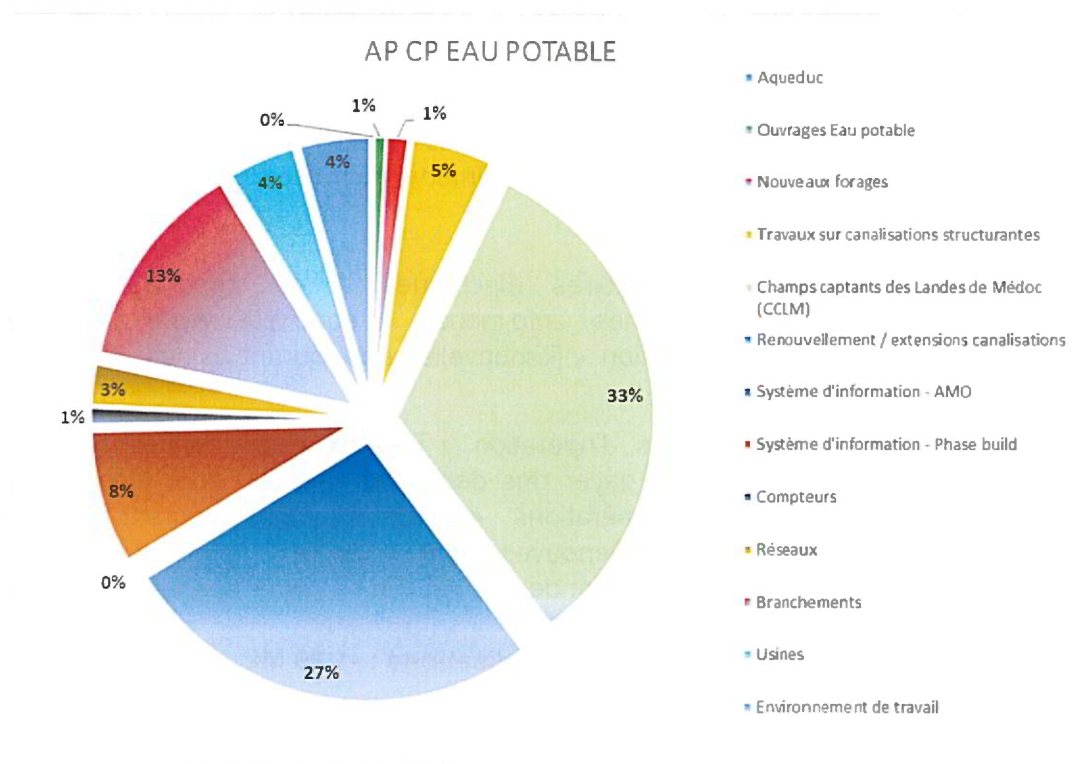
AP	AP Régie	Exercices antérieurs consommés	2026	2027	2028	> 2028	TOTAL projet	Ecart vs DM26
AP	Aqueduc	-	-	100 000	-	-	100 000	-
AP	Ouvrages Eau potable	402 085	940 000	642 087	-	-	1 984 171	-
AP	Nouveaux forages	810	360 000	2 420 000	1 020 000	-	3 800 810	-
AP	Travaux sur canalisations structurantes	3 840 604	1 840 000	5 050 272	1 450 000	2 001 375	14 182 250	-
AP	Champs captants des Landes de Médoc (CCLM)	1 411 327	652 000	710 000	130 000	90 446 673	93 350 000	-
AP	Renouvellement / extensions canalisations	45 200 045	19 895 000	10 486 103	-	-	75 581 148	-
AP	Système d'information - AMO	176 270	-	-	-	-	176 270	-
AP	Système d'information - Phase build	14 419 764	3 485 050	5 775 238	-	-	23 680 052	-
AP	Compteurs	1 631 329	1 029 000	371 336	-	-	3 031 665	-
AP	Réseaux	4 641 190	2 227 000	541 096	-	-	7 409 286	100 000
AP	Branchements	22 979 329	11 190 000	3 406 445	-	-	37 575 774	2 200 000
AP	Usines	5 903 803	3 949 047	2 074 011	-	-	11 926 861	-
AP	Environnement de travail	7 598 799	2 324 000	2 584 142	-	-	12 506 941	530 000
Total EAU POTABLE		108 205 353	47 891 097	34 160 729	2 600 000	92 448 048	285 305 227	2 829 996

Le volume des APCP augmente de +2,83 M€ par rapport à la dernière étape budgétaire (Décision modificative n°1 du 24 février 2026).

Ces augmentations impactent principalement l'AP Branchements (+2,2 M€), l'AP environnement de travail (+0,53 M€) et l'AP Réseaux (+0,1 M€).

Pour l'AP Environnement de travail, il s'agit d'assurer la maintenance des Algeco de Louis Fargues qui s'avère plus importante que prévue initialement.

Concernant les AP Branchements et Réseaux, il s'agit d'augmenter la capacité à engager. Cette augmentation est liée à la prise en charge de branchements non réalisés par l'ancien délégataire. Cette situation nécessite l'inscription de crédits complémentaires afin d'assurer l'exécution des travaux correspondants.



2. Dépenses et principales opérations d'investissement

AP Régie	CP 2026	Ecart BS 26 vs DM26
Aqueduc	-	-
Ouvrages Eau potable	940 000	-500 000
Nouveaux forages	360 000	-90 000
Travaux sur canalisations structurantes	1 840 000	-130 000
Champs captants des Landes de Médoc (CCLM)	652 000	-328 000
Renouvellement / extensions canalisations	19 895 000	-1 285 000
Système d'information - AMO	-	0
Système d'information - Phase build	3 485 050	-1 732 000
Compteurs	1 029 000	0
Réseaux	2 227 000	0
Branchements	11 190 000	0
Usines	3 949 047	-355 953
Environnement de travail	2 324 000	440 000
Total EAU POTABLE	47 891 096,60	-3 980 953

Les crédits de paiements pour l'exercice 2026 s'élèvent à 47,89 M€ après budget supplémentaire, ce qui représente une baisse de -3,98 M€ par rapport au budget en cours.

Les principales baisses de crédits de paiement 2026 concernent les AP suivantes :

- **AP Ouvrages Eau Potable : -0,5 M€**

Les opérations « Génies Civil tous sites » et « Réhabilitation et diagnostics forages – multisites » ont fait l'objet d'ajustement de CP entre le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » et le chapitre 23 « immobilisations en cours » (+300 K€). En parallèle, 800 K€ sont restitués sur l'opération Génie civil.

- **AP Système d'Information – AMO : -1,7 M€**

Ces ajustements sont principalement liés à des décalages de projets (Hypervision, Infra...), et à une réduction du périmètre d'intervention des AMO.

- **AP Usines : -0,36 M€**

Le renouvellement des armoires électriques a été reporté, l'opération « renouvellement courant usines : info.indus » a donc été revue à la baisse (-638 K€). Idem pour l'opération « Renouvellement courant usines : CAG » qui diminue au global de -150 K€.

En parallèle de ces baisses, l'opération « Travaux Neufs usines : courant » augmente de +360 K€ pour payer des dépenses liées au coût d'un nouveau marché. Idem pour les opérations « Renouvellement courant usines : électromécanique » et « Renouvellement usines : Travaux hors électromécanique » qui augmentent de +72 K€ afin de payer des factures 2025.

- **AP Renouvellement / Extensions canalisations : -1,29 M€**

La principale baisse concerne l'opération « Renouvellement canalisations » avec -1,3 M€.

- **AP Champs Captant des Landes du Médoc (CCLM) : -0,33 M€**

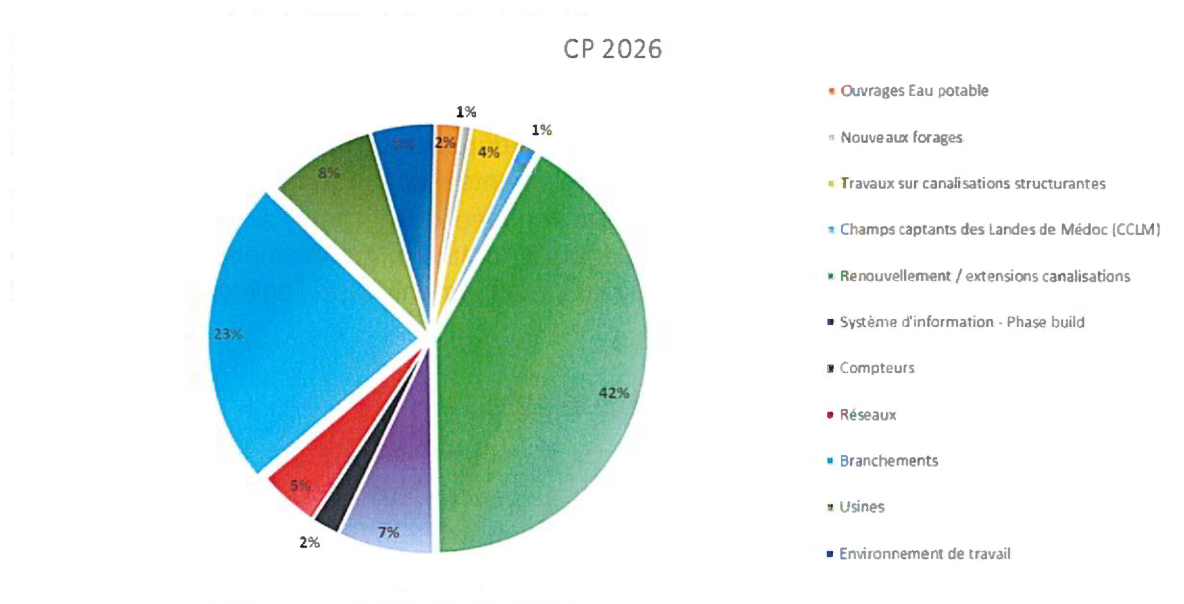
- **AP Nouveaux Forages : - 0,09 M€**

- **AP Travaux sur canalisations structurantes : -0,13 M€**

Réduction des CP pour les opérations « Réalisation d'une nouvelle liaison (DN800) entre Rouquet et Lavardens » (-50 K€), « Dimensionnement / Etudes sécurisation réseau » (-20 K€) et « DN600 Cap de Bos Gajac - Phase 1 » (-60 K€).

- **AP Environnement de Travail : +0,44 M€**

L'opération Maintenance immobilière est revalorisée à hauteur de +0,44 M€, principalement avec l'intégration des travaux de réparations sur les modulaires de la STEP Louis Fargues.



3. Recettes d'investissement

L'autofinancement de la section d'investissement issu de la section de fonctionnement s'améliore de +10,3 M€ pour atteindre 33,9 M€.

Les recettes d'investissement sont complétées par +17,6 M€ de réserves afin de couvrir le déficit de la section d'investissement constaté lors de la clôture de l'exercice 2025 (33 M€ de déficit reporté 2024 et 15,4 M€ d'excédent 2025).

Les +10,3 M€ d'autofinancement et la baisse des dépenses réelles d'investissement à hauteur de 4 M€ permettent de diminuer l'emprunt d'équilibre de 14,3 M€, de sorte que l'emprunt d'équilibre après budget supplémentaire ressort à 3,3 M€.

D- Affectation du résultat

En conformité avec l'article R.2221-48 du code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M4, l'affectation du résultat constaté lors du vote du compte financier unique doit être décidée préalablement à sa reprise dans le cadre du budget supplémentaire.

Il convient de rappeler que conformément aux instructions précitées, le « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » composante de l'autofinancement, ne fait pas l'objet d'une exécution.

Après constatation du résultat d'exploitation au compte financier unique, le Conseil d'administration peut décider de l'affecter en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement, étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité :

- Pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif au financement des dépenses d'investissement (compte 1064) ;
- A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) qui se compose du résultat d'exécution de l'exercice antérieur (ligne 001) et du solde (positif ou négatif) des reports de recettes et de dépenses d'investissement, et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif visées ci-dessus ;
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, au financement des dépenses d'exploitation (ligne 002), en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068), ou au reversement à la collectivité locale de rattachement (compte 672).

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

- Résultat de l'exercice : Excédent : 26 607 112,36 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : Excédent : 0,00 €
- Résultat de clôture à affecter : Excédent : 26 607 112,36 €

Résultat de financement de la section d'investissement à affecter :

- Résultat de l'exercice : Excédent : 15 408 867,33 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : Déficit : 33 047 447,37 €
- Résultat de clôture à affecter : Déficit : 17 638 580,04 €
- Dépenses d'investissement reportées : 0,00 €
- Recettes d'investissement reportées : 0,00 €
- Solde des restes à réaliser : 0,00 €
- Besoin réel de financement : 17 638 580,04 €

Affectation des résultats :

- Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif au financement des dépenses d'investissement **(R1064) : 0,00 €**
- Reversement à la collectivité locale de rattachement **(D 672) : 0,00 €**
- En excédent reporté de la section de fonctionnement - recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire **R002 du budget N+1 : 8 968 532,32 €**
- Résultat déficitaire en report en compte débiteur - recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement **D002 : 0,00 €**

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0,00 €	R002 : excédent reporté 8 968 532,32 €	D001 : solde d'exécution 17 638 580,04 €	R001 : solde d'exécution 0,00 €
D672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement 0,00 €			R1068 : excédent capitalisé 17 638 580,04 €
			R1064 : réserves réglementées 0,00 €

III. Budget annexe des Eaux Usées

Section d'exploitation

Article	Libellé	Budget en cours	BS 2026	Budget 2026
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	85 870 504,82	-428 570,00	85 441 934,82
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	34 967,00	0,00	34 967,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	85 905 471,82	-428 570,00	85 476 901,82
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	85 905 471,82	-428 570,00	85 476 901,82

011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	35 313 375,46	-3 573 526,50	31 739 848,96
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	18 169 850,00	0,00	18 169 850,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 844 720,00	-102 000,00	2 742 720,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	82 658,86	0,00	82 658,86
67	CHARGES SPECIFIQUES	407 200,00	0,00	407 200,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	3 053 154,29	3 857 130,00	6 910 284,29
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	59 870 958,61	181 603,50	60 052 562,11
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 000 000,00	0,00	23 000 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	23 000 000,00	0,00	23 000 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	82 870 958,61	181 603,50	83 052 562,11

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	3 034 513,21	-610 173,50	2 424 339,71
-----	--	--------------	-------------	--------------

1. Recettes d'exploitation

Les recettes réelles de fonctionnement après budget supplémentaire s'élèvent à 85,5 M€ contre 85,9 M€ au budget en cours, soit une baisse de -0,4 M€ proposée au budget supplémentaire.

Cet ajustement correspond à une mise à niveau tarifaire de la redevance performance d'assainissement collectif. En effet, lors du vote du budget primitif 2026, le tarif estimé était de 0,10 € par m³, l'AEAG a depuis communiqué la valeur du tarif qui s'établit désormais à 0,09 € par m³.

2. Dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles de fonctionnement après budget supplémentaire s'élèvent à 60,1 M€ contre 59,9 M€ au budget en cours, soit une hausse de +0,18 M€ proposée au budget supplémentaire.

Les charges à caractère général affichent une baisse de -3,6 M€ qui résulte des inscriptions suivantes :

- Un montant de -3,9 M€ transféré sur le compte de dotations aux provisions et qui correspond à la redevance performance d'assainissement collectif qui sera versée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2027 au titre de 2026 ;
- Un ajustement de -1,5 M€ des montants inscrits pour les dépenses d'électricité ;
- De nouvelles inscriptions pour un montant de +1,8 M€ pour des reprises d'entretien du réseau SABOM objet du protocole de fin de contrat (600 K€), un transfert de crédits de l'investissement au fonctionnement pour les dépenses concernant les études sur le schéma directeur des STEP (721 K€), et des ajustements divers sur les dépenses de carburant et de règlement des RODP notamment (430 K€).

Les charges de gestion courante affichent une baisse de -102 K€ due à un ajustement sur les dépenses de licences informatiques (-270 K€) et des inscriptions supplémentaires concernant les admissions en non-valeur et le paiement d'intérêts moratoires non prévus au budget en cours (+170 K€).

A. Epargne et financement des investissements

Avec une baisse des recettes réelles de fonctionnement de -0,43 M€ et une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de +0,18 M€, l'autofinancement de la section d'investissement issu de la section de fonctionnement diminue de -610 K€ pour atteindre 2,4 M€.

B. Section d'Investissement

Article	Libellé	Budget en cours	BS 2026	Budget 2026
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	11 189 609,90	9 810 390,10	21 000 000,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	11 189 609,90	9 810 390,10	21 000 000,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 000 000,00	0,00	23 000 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 034 513,21	-610 173,50	2 424 339,71
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	26 034 513,21	-610 173,50	25 424 339,71
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	37 224 123,11	9 200 216,60	46 424 339,71

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	808 000,00	350 000,00	1 158 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	281 206,11	368 000,00	649 206,11
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	36 134 917,00	-2 517 783,40	33 617 133,60
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	37 224 123,11	-1 799 783,40	35 424 339,71
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	37 224 123,11	-1 799 783,40	35 424 339,71

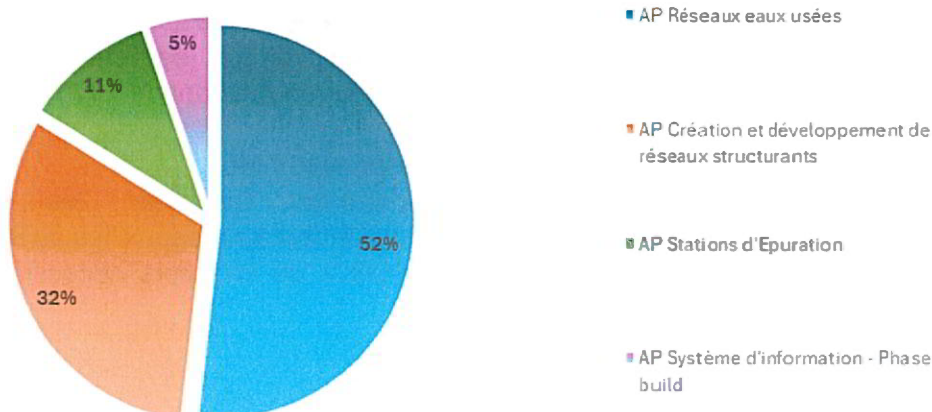
1. Volume des APCP

AP	Etat APCP BS 2026						Ecart vs DM1 2026
	CP26	CP27	CP28	CP29	CP30	VOLUME AP/CP	
AP Réseaux eaux usées	24 882 001	17 425 200	6 086 130	2 500 000	500 000	51 393 331	-
AP Création et développement de réseaux structurants	4 110 000	10 050 792	11 052 338	5 717 000	800 000	31 730 130	-
AP Stations d'Épuration	3 458 866	1 887 240	1 590 482	2 000 000	1 882 000	10 818 588	- 662 041
AP Système d'information - Phase build	2 973 473	1 570 000	684 000	-	-	5 227 473	-
TOTAL DEPENSES APCP EAUX USEES HT	35 424 340	30 933 232	19 412 950	10 217 000	3 182 000	-	- 662 041

Le volume des APCP diminue de -0,66 M€ par rapport à la dernière étape budgétaire (Décision modificative n°1 du 24 février 2026).

Ces ajustements concernent des transferts de dépenses initialement prévues en section d'investissement vers la section de fonctionnement et impactent uniquement l'AP Stations d'Épurations.

VOLUME AP/CP



2. Dépenses et principales opérations d'investissement

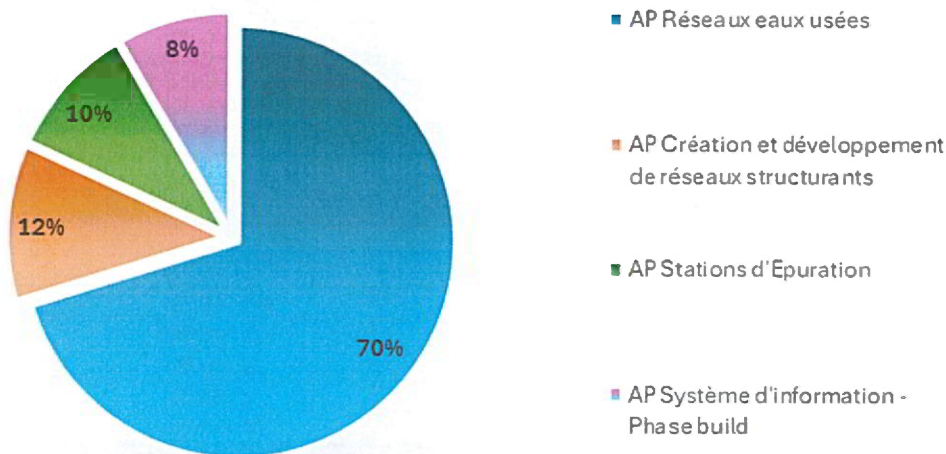
AP Régie	CP26	Ecart BS 26 vs DM1 26
AP Réseaux eaux usées	24 882 001	663 870
AP Création et développement de réseaux structurants	4 110 000	- 470 130
AP Stations d'Épuration	3 458 866	- 1 309 523
AP Système d'information - Phase build	2 973 473	- 684 000
TOTAL CP 2026 EAUX USEES HT	35 424 340	- 1 799 784

Les crédits de paiements pour l'exercice 2026 s'élèvent à 35,4 M€ après budget supplémentaire, ce qui représente une baisse de -1,8 M€.

Les principales variations de CP 2026 concernent les AP suivantes :

- **AP Stations d'Épuration avec une baisse de -1,3 M€ :**
 -547 K€ concernent le transfert des dépenses des opérations « Renouvellement usines » et « Etudes STEP et schéma directeur » vers la section de fonctionnement à la demande de l'agence comptable. Vient également s'ajouter la baisse de -465 K€ de l'opération « Lille : Extension et Mise en conformité », pour s'ajuster aux engagements pluriannuels de cette opération. Les besoins de l'opération « Renouvellement courant STEP (infra structure Indus) » ont également été réduits de -300 K€. Malgré ces diminutions, 2 opérations font l'objet d'ouverture de crédits au budget supplémentaire car elles avaient été omises lors de la préparation du budget primitif 2026 :
 - ✓ Opération appareillage Labo, avec une ouverture de crédits de paiement 2026 à hauteur de +68 K€ ;
 - ✓ Opération génie civil des ouvrages structurants, pilotée par la Direction Ingénierie et Patrimoine, pour un montant de +50 K€ pour l'exercice 2026.
- **AP Système d'information avec une réduction de -0,68 M€ :**
 Ces baisses sont principalement liées à des décalages de projets en 2027 et 2028 et à la réduction du périmètre d'intervention des AMO.
- **AP Création développement réseaux structurants avec une baisse de -0,47 M€ :**
 Les opérations « Bouliac Chemin de Vimeney » et « OIM : Création et adaptation de réseaux » sont les principales opérations concernées par ces baisses. En parallèle, une opération fait l'objet d'ouverture de crédits au budget supplémentaire : opération Floirac dépôt Bus pour un montant de +53 K€.
- **AP Réseaux eaux usées avec une hausse de +0,66 M€ :**
 Ces augmentations viennent principalement impacter les opérations « Renouvellements de réseaux » et « Renouvellement de réseaux liés au Bus Express St Augustin- Gradignan », dont les avancements de chantiers nécessitent plus de travaux que prévus.

CP26



3. Recettes d'Investissement

L'autofinancement de la section d'investissement issu de la section de fonctionnement diminue de -610 K€ pour atteindre 2,4 M€.

Les recettes d'investissement sont complétées par +21 M€ de dotation initiale, versée en espèces par Bordeaux Métropole.

Dans le prolongement de la délibération 2025-587 sur la dotation initiale à la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole relative au service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines, Bordeaux Métropole décide d'octroyer à la Régie une dotation initiale versée en espèce d'un montant de 21 millions d'euros pour la constitution de ce service public.

Conformément au principe d'équilibre financier applicable aux SPIC en vertu de l'article L.2224-1 du CGCT, cette dotation fera l'objet d'un remboursement par la Régie.

Le remboursement prendra la forme d'une déduction de ce montant sur le solde d'exécution de l'ancien budget assainissement collectif, arrêté dans la délibération de dotation finale de la Régie, et interviendra donc à l'exécution de cette même délibération.

Le versement se fera en 3 fois : 7 M€ en août, 7 M€ en septembre et 7 M€ en octobre 2026.

La baisse des dépenses réelles d'investissement à hauteur de 1,8 M€ conjuguée à la dotation de Bordeaux Métropole de 21 M€ et à une dégradation de l'autofinancement pour -0,6 M€ a pour conséquence une suppression de l'emprunt d'équilibre inscrit initialement pour 11,2 M€ et la constatation d'un suréquilibre de 11 M€ en investissement. Ce suréquilibre servira au financement de la PPI (enjeux lourds de renouvellement de réseaux, anticipation du renouvellement réglementaire des STEP, etc).

IV. Budget annexe des Eaux Industrielles

Article	Libellé	Budget en cours	BS 2026	Budget 2026
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	530 000,00	0,00	530 000,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	6 200,00	0,00	6 200,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	536 200,00	0,00	536 200,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	280 000,00	0,00	280 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	280 000,00	0,00	280 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	919 749,66	919 749,66
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	816 200,00	919 749,66	1 735 949,66

011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	341 058,79	31 000,00	372 058,79
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	114 460,00	0,00	114 460,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00	16 742,00	18 742,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	2 000,00	0,00	2 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	12 375,00	35 000,00	47 375,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	471 893,79	82 742,00	554 635,79
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	340 000,00	0,00	340 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	340 000,00	0,00	340 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	811 893,79	82 742,00	894 635,79

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	4 306,21	837 007,66	841 313,87
-----	--	----------	------------	------------

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	519 693,79	-519 693,79	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	519 693,79	-519 693,79	0,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	340 000,00	0,00	340 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	4 306,21	837 007,66	841 313,87
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	344 306,21	837 007,66	1 181 313,87
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	268 868,17	268 868,17
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	864 000,00	586 182,04	1 450 182,04

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	16 749,00	16 749,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	244 000,00	133 000,00	377 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	340 000,00	0,00	340 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	584 000,00	149 749,00	733 749,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	280 000,00	0,00	280 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	280 000,00	0,00	280 000,00
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	864 000,00	149 749,00	1 013 749,00

A. Section d'exploitation

Les dépenses réelles de fonctionnement après budget supplémentaire s'élèvent à 555 K€ contre 472 K€ au budget en cours, soit une hausse de +83 K€ proposée au budget supplémentaire.

Les charges à caractère général, les charges de gestion courantes et les dotations aux provisions sont concernées par cette hausse, les autres charges n'évoluent pas.

Les charges à caractère général s'élèvent après budget supplémentaire à 372 K€ contre 341 K€ au budget en cours, soit une hausse de +31 K€ au budget supplémentaire correspondant aux crédits inscrits pour le règlement de la C3S.

Les charges de gestion courantes affichent un montant de 19 K€ après budget supplémentaire, en hausse de +17 K€ pour notamment la prise en compte d'une régularisation du paiement de taxes foncières supportées par Bordeaux Métropole concernant des sites de la Régie pour les années 2023 et 2024 (14 K€). Des crédits non prévus au budget en cours pour le paiement d'intérêts moratoires sont également inscrits au budget supplémentaire (3 K€).

Enfin, +35 K€ sont inscrits au compte de dotations aux provisions pour les redevances à verser à l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2027 basées sur la consommation 2026.

B. Epargne et financement des investissements

L'intégration des résultats de l'exercice 2025 (cf. partie D) ne nécessite pas de besoin de financement complémentaire de la section d'investissement, le résultat d'investissement 2025 étant excédentaire de +269 K€ (189 K€ de déficit reporté 2024 et 458 K€ d'excédent 2025).

Ainsi, le résultat de fonctionnement 2025 (920 K€) est affecté en totalité en excédent de fonctionnement reporté.

L'excédent de fonctionnement reporté (920 K€) conjugué à une hausse des dépenses réelles de fonctionnement (+83 K€) a pour conséquence une amélioration de +837 K€ de l'autofinancement de la section d'investissement, pour atteindre 841 K€.

C. Section d'investissement

Le volume des AP

L'état des AP des eaux industrielles n'a pas varié. Le volume est stabilisé à hauteur de 1,84 M€.

L'état des APCP des eaux industrielles est annexé au présent rapport.

Le volume des CP :

Le montant des dépenses réelles d'investissement pour les eaux industrielles s'élève à 734 K€ après budget supplémentaire, en hausse de +150 K€ par rapport au budget en cours. Cette variation s'explique à la fois par de nouvelles dépenses sur l'électromécanique de l'usine de Saint Louis de Montferrand, mais aussi par le rapatriement des CP 2025 non mandatés lors du précédent exercice.

Recettes d'investissement :

L'autofinancement de la section d'investissement issu de la section de fonctionnement s'améliore de +837 K€ pour atteindre 841 K€.

Les recettes d'investissement sont complétées par un résultat d'investissement 2025 excédentaire de +269 K€, affecté en totalité en excédent d'investissement reporté.

L'autofinancement de +837 K€, l'excédent d'investissement reporté de +269 K€ et la hausse des dépenses réelles d'investissement de +150 K€ permettent de ne pas mobiliser d'emprunt d'équilibre et conduisent à constater un suréquilibre d'investissement de 436 K€.

Il est à noter que ce suréquilibre de 436 K€ est en baisse de 28,4% par rapport au budget de l'exercice 2025 où il s'affichait à 609 K€. Les efforts afin de moderniser les infrastructures des eaux industrielles permettent de réduire le déséquilibre du budget.

D. Affectation du résultat

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice : Excédent : 252 566,46 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : Excédent : 667 183,20 €
- Résultat de clôture à affecter : Excédent : 919 749,66 €

Résultat de financement de la section d'investissement à affecter :

- Résultat de l'exercice : Excédent : 458 026,57 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : Déficit : 189 158,40 €
- Résultat de clôture à affecter : Excédent : 268 868,17 €
- Dépenses d'investissement reportées : 0,00 €
- Recettes d'investissement reportées : 0,00 €
- Solde des restes à réaliser : 0,00 €
- Besoin réel de financement : 0,00 €

Affectation des résultats :

- Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif au financement des dépenses d'investissement (**R1064**) : **0,00 €**
- Reversement à la collectivité locale de rattachement (**D 672**) : **0,00 €**
- En excédent reporté de la section de fonctionnement - recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire **R002 du budget N+1 : 919 749,66 €**
- Résultat déficitaire en report en compte débiteur - recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement **D002 : 0,00 €**
- En recettes concernant le solde d'exécution de la section d'investissement - recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire **R001 du budget N+1 : 268 868,17 €**

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0,00 €	R002 : excédent reporté 919 749,66 €	D001 : solde d'exécution 0,00 €	R001 : solde d'exécution 268 868,17 €
D672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement 0,00 €			R1068 : excédent capitalisé 0,00 €
			R1064 : réserves réglementées 0,00 €

V. Budget annexe du SPANC

Article	Libellé	Budget en euros	BS 2026	Budget 2025
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	1 500,00	0,00	1 500,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	232 500,00	-25 383,20	207 116,80
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	18 000,00	0,00	18 000,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	252 000,00	-25 383,20	226 616,80
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	74 910,20	74 910,20
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	252 000,00	49 527,00	301 527,00

011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	21 700,00	0,00	21 700,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	205 473,00	14 527,00	220 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	20 000,00	20 500,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	3 527,00	0,00	3 527,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT*	20 800,00	15 000,00	35 800,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	252 000,00	49 527,00	301 527,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	252 000,00	49 527,00	301 527,00

A. Section d'exploitation

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement ont été revues à la baisse (-25 K€) afin de correspondre de manière prudente aux recettes attendues sur l'exercice 2026.

En dépenses réelles de fonctionnement, plusieurs ajustements induisent une hausse de +50K€ (+14,5 K€ inscrits en charges de personnel afin de tendre sur le paiement des émoluments de 3 ETP en année pleine ; +15 K€ inscrits en provisions pour créances douteuses et +20 K€ pour les admissions en non-valeurs).

Ces ajustements ont été opérés à la suite de l'intégration du résultat de fonctionnement 2025 (75 K€), affecté en totalité en excédent de fonctionnement reporté.

B. Affectation du résultat :

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

- Résultat de l'exercice : Déficit : 72 794,05 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : Excédent : 147 704,25 €
- Résultat de clôture à affecter : Excédent : 74 910,20 €

Résultat de financement de la section d'investissement à affecter :

- Résultat de l'exercice : Excédent : 0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : Excédent : 0,00 €
- Résultat de clôture à affecter : Excédent : 0,00 €
- Dépenses d'investissement reportées : 0,00 €
- Recettes d'investissement reportées : 0,00 €
- Solde des restes à réaliser : 0,00 €
- Besoin réel de financement : 0,00 €

Affectation des résultats :

- Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif au financement des dépenses d'investissement (**R1064**) : **0,00 €**
- Reversement à la collectivité locale de rattachement (**D 672**) : **0,00 €**
- En excédent reporté de la section de fonctionnement - recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire **R002 du budget N+1 : 74 910,20 €**
- Résultat déficitaire en report en compte débiteur - recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement **D002 : 0,00 €**

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0,00 €	R002 : excédent reporté 74 910,20 €	D001 : solde d'exécution 0,00 €	R001 : solde d'exécution 0,00 €
D672 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement 0,00 €			R1068 : excédent capitalisé 0,00 €
			R1064 : réserves réglementées 0,00 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux services publics administratifs,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial « eau et assainissement »,

VU les documents budgétaires (Budget Primitif et Décisions Modificatives) votés au cours de l'exercice 2025,

VU la délibération 2025/04/01 du Conseil d'administration du 16 décembre 2025 relative au vote du budget primitif 2026,

VU la délibération 2026/01/01 du Conseil d'administration du 24 février 2026 relative au vote des décisions modificatives n°1 pour le budget principal (GEPU), le budget de l'eau potable et le budget des eaux usées,

VU la délibération tarifaire 2025/04/02 du conseil d'administration de la Régie en date du 16 décembre 2025 et la délibération tarifaire 2026/01/02 en date du 24 février 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal (GEPU) de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 1 au présent rapport,

Article 2 : d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget principal (GEPU) tel que présenté en annexe 2 au présent rapport,

Article 3 : d'autoriser, au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, l'affectation des résultats apparaissant au compte financier 2025, au budget de l'Eau Potable pour l'exercice 2026, après leur constatation selon les modalités suivantes :

- Budgétairement :

- Inscription de 8 968 532,32 € en excédent reporté de la section de fonctionnement (R002)
- Inscription de 17 638 580,04 € en dépenses concernant le solde d'exécution de la section d'investissement (D001)
- Inscription de 17 638 580,04 € d'excédent capitalisé en recette d'investissement (R1068)

- Comptablement :

- Au financement de la section d'investissement par l'inscription au compte 1068 de 17 638 580,04 € (pour un solde du compte à 55 845 529,91€)
- Au financement de la section d'exploitation par l'inscription au crédit du compte 110 « report à nouveau solde créditeur » de 8 968 532,32 € (pour un solde du compte à 8 968 532,32 €)

Article 4 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget de l'Eau Potable de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 3 au présent rapport,

Article 5 : d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget de l'Eau Potable tel que présenté en annexe 4 au présent rapport,

Article 6 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget des Eaux Usées de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 5 au présent rapport,

Article 7 : d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget des Eaux Usées tel que présenté en annexe 6 au présent rapport ;

Article 8 : d'autoriser, au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, l'affectation des résultats apparaissant au compte financier 2025, au budget des Eaux Industrielles pour l'exercice 2026, après leur constatation selon les modalités suivantes :

- Budgétairement :
 - Inscription de 919 749,66 € en excédent reporté de la section de fonctionnement (R002)
 - Inscription de 268 868,17 € en recettes concernant le solde d'exécution de la section d'investissement (R001)
- Comptablement :
 - Au financement de la section d'exploitation par l'inscription au crédit du compte 110 « report à nouveau solde créditeur » de 252 566,46 € (pour un solde du compte à 919 749,66 €)

Article 9 : d'approuver la décision modificative n° 1 du budget des Eaux Industrielles de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 7 au présent rapport,

Article 10 : d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget des Eaux Industrielles tel que présenté en annexe 8 au présent rapport ;

Article 11 : d'autoriser, au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, l'affectation des résultats apparaissant au compte financier 2025, au budget du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2026, après leur constatation selon les modalités suivantes :

- Budgétairement :
 - Inscription de 74 910,20 € en excédent reporté de la section de fonctionnement (R002)
- Comptablement :
 - Au financement de la section d'exploitation par inscription au débit du compte 110 « report à nouveau solde créditeur » la somme de 72 794,05 € (pour un solde du compte à 74 910,20 €)

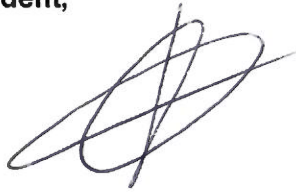
Article 12 : d'approuver la décision modificative n° 1 du budget du service public de l'assainissement non collectif de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 9 au présent rapport.

Article 13 : d'approuver l'annexe tarifaire jointe au présent rapport, présentant quatre annexes ajustées (annexes 01_EU04, 02_DECI, 03_GEMAPI, 04_GEPU01) visant à régulariser / corriger au 1^{er} juillet 2026 les tarifs de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole validés précédemment au conseil d'administration du 16 décembre 2025 et du 24 février 2026.

Résultat des votes :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré le 29 juin 2026.

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme, Le Président,
PUBLIÉ LE :	 Monsieur Jérôme PESCINA